

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 28 MARS 2018

DELIBERATION N° : 20180328_1

OBJET : Rapport d'orientations
budgétaires 2018

NOTA : Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie, le :

13 AVR. 2018

Nombre des conseillers en exercice :
39

Présents : 32

Procuration : 2

Votants : 34

Abstention : 0

Exprimés : 34

L'an deux mille dix-huit, le vingt huit mars à dix-sept heures vingt sept minutes, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Patrick LEBRETON - MAIRE

Présents

LEBRETON Patrick ; LANDRY Christian ; BAUSSILLON Inelda ; MUSSARD Harry ; MUSSARD Rose Andrée ; VIENNE Axel ; BATIFOULIER Jocelyne ; YEBO Henri Claude ; LEBRETON Blanche ; LEBON Jean Daniel ; LEJOYEUX Marie Andrée ; MOREL Harry Claude ; GERARD Gilberte ; LEBON Guy ; VIENNE Raymonde ; JAVELLE Blanche Reine ; GRONDIN Jean Marie ; HOAREAU Claudette ; NAZE Jean Denis ; HUET Marie Josée ; HUET Henri Claude ; COURTOIS Lucette ; ETHEVE Corine ; D'JAFFAR M'ZE Mohamed ; PAYET Yannis ; GEORGET Marilyne ; HOAREAU Sylvain ; GUEZELLO Alin ; FONTAINE Olivier ; FRANCOMME Brigitte ; RIVIERE François ; PAYET Priscilla

Représentés

KERBIDI Gérald représenté par LANDRY Christian
LEBON Marie-Jo représentée par NAZE Jean Denis

Absents

HOAREAU Jeannick ; BOYER Julie ; ASSATI Marie Pierre ; GUEZELLO Rosemay ; MALET Harry

Lélu(e) délégué(e)
Le Maire



Christian LANDRY

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.

Monsieur LANDRY Christian, 1er adjoint, a été désigné à l'unanimité des suffrages exprimés pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.



Séance du

DÉLIBÉRATION N° :

20180328_1

OBJET :

**Rapport d'Orientations
Budgétaires 2018**

NOTE EXPLICATIVE DE SYNTHÈSE

Le Maire expose :

Conformément à l'article L.2312-1 du Code général des collectivités territoriales, le budget de la commune est proposé par le maire et voté par le conseil municipal.

Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le maire présente au conseil municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat au conseil municipal. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique.

Dans les communes de plus de 10 000 habitants, le rapport comporte en outre une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs. Il est transmis au représentant de l'Etat dans le département et au président de l'établissement public de coopération intercommunale dont la commune est membre.

Enfin, ajoutons que la loi de programmation des finances publiques 2018-2022 oblige désormais les collectivités territoriales à présenter leurs objectifs concernant :

- l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement ;
- l'évolution du besoin de financement annuel.

Ces rappels étant faits, le conseil municipal est donc invité à débattre des orientations budgétaires pour l'année 2018.

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République,

Vu le décret n°2016-841 du 24 juin 2016 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du rapport d'orientation budgétaire,

Vu l'article L.2312-1 du Code général des collectivités territoriales,

Vu le rapport d'orientations budgétaires 2018,

Considérant que dans les communes de 3 500 habitants et plus, le Maire présente au conseil municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés, la structure et la gestion de la dette,

Considérant que dans les communes de plus de 10 000 habitants, une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs

le rapport comporte SLOW

Considérant que ce rapport donne lieu à un débat,

Considérant qu'il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique,

Considérant que ce rapport est transmis au représentant de l'État dans le département et au président de l'établissement public de coopération intercommunale dont la Commune est membre,

Considérant que ce rapport fait l'objet d'une publication,

Considérant que le contenu du rapport ainsi que les modalités de sa transmission et de sa publication sont fixés par décret,

Après avoir fait l'objet d'un débat contradictoire,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à ***l'unanimité des suffrages exprimés*** :

Présents : 32

Représentés : 2

Pour : 34

Abstentions : 0

Contre : 0

Article 1^{er}.- **PREND ACTE** que le rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés, la structure et la gestion de la dette ainsi que sur la structure et l'évolution des dépenses et des effectifs a été présenté et débattu en conseil municipal.

Article 2.- **VOTE** en faveur des orientations budgétaires de l'exercice 2018 présentées et débattues.

Article 3.- La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Saint Denis de la Réunion dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire


L'élu(e) délégué(e)


Acte rendu exécutoire par télétransmission en
Préfecture le :
Et publication ou notification
Du :

Christian LANDRY

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2018

I) LE CONTEXTE ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

A/ Le contexte international

La croissance économique

Les déficits publics

La dette publique

B/ Le contexte budgétaire public en France

C/ Le contexte local :

La croissance économique

Le chômage

La consommation des ménages

II) LA SITUATION FINANCIÈRE DE NOTRE COLLECTIVITÉ

A/ Les tendances 2017

B/ Les niveaux d'épargne jusqu'en 2016

C/ Le ratio encours de dette / épargne brute

D/ Les dépenses d'investissement

III) L'ÉVOLUTION PRÉVISIONNELLE DES DÉPENSES ET RECETTES EN 2018

A/ Les recettes de fonctionnement

La fiscalité

La Dotation Globale de Fonctionnement

L'octroi de mer

Les recettes d'emplois aidés

La politique tarifaire des services

B/ Les dépenses de fonctionnement

C/ Les dépenses d'investissement

D/ Les recettes d'investissement

E/ Les relations financières avec l'EPCI

IV) LES ENGAGEMENTS PLURIANNUELS

A/ Les autorisations de programme

B/ Le plan de financement des autorisations de programme

V) STRUCTURE ET GESTION DE L'ENCOURS DE DETTE

A/ Encours de dette total

B/ Stratégie de taux

C/ Dette par prêteurs

D/ Risques sur la dette

E/ Profil d'extinction de la dette

VI) LES DÉPENSES DE PERSONNEL

A/ Les facteurs d'évolution de la masse salariale en 2018

B/ Les premières adaptations de l'organisation

C/ Les principales données chiffrées

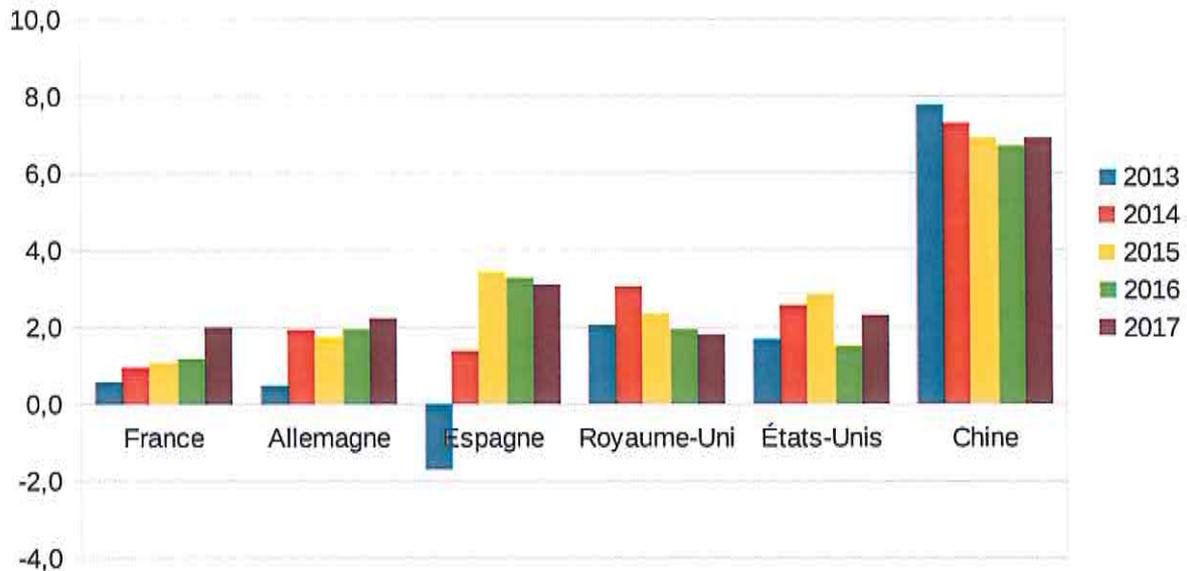
I) LE CONTEXTE ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

A/ Le contexte international

La croissance économique

La croissance du PIB enregistrée en France en 2017 est la plus forte sur la période, soit 2 %. Seul le Royaume-Uni fait moins bien avec 1,8 %, tandis que les autres pays présentés sont tous au-delà de 2 % de croissance du PIB en 2017.

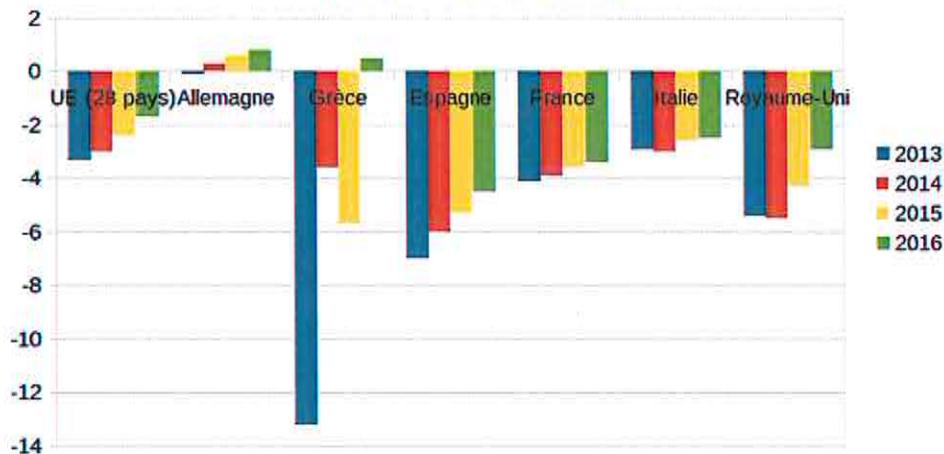
Croissance du PIB en %



Les déficits publics

Les déficits publics tendent à se résorber d'année en année au sein de l'UE, qui est passée en dessous des 2 %. La Grèce et l'Allemagne connaissent un excédent budgétaire en 2016. La France résorbe très lentement son déficit avec -3,4 % du PIB en 2016 et devrait être en dessous de la barre des 3 % en 2017. La France et l'Espagne restent en queue de peloton au sein de l'Union Européenne sur le sujet.

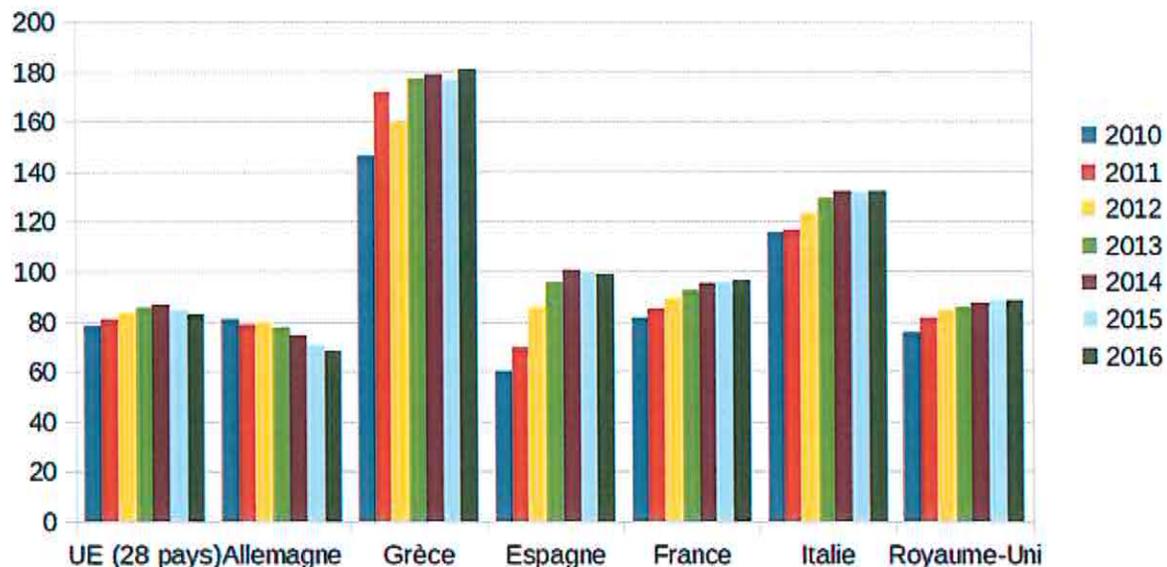
Déficit public en % du PIB



La dette publique

La dette publique au sein de l'UE tend à diminuer. L'ensemble des pays s'inscrit dans une amorce de réduction de celle-ci. Si l'Allemagne confirme la diminution de sa dette, la décreue n'est pas encore observée en France, dont la dette a augmenté à 96,5 % du PIB en 2016.

Dette en % du PIB



B/ Le contexte budgétaire public en France

La Loi de Programmation des Finances Publiques 2018-2022 fixe de nouveaux objectifs de réduction des déficits et de la dette publique en point de PIB :

	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Déficit public (en point de PIB)	-2,9	-2,8	-2,9	-1,5	-0,9	-0,3
Dette des administrations publiques (en point de PIB)	96,7	96,9	97,1	96,1	94,2	91,4

Cet effort de redressement sera supporté en partie par les collectivités à hauteur de 13 Md€. En effet, l'article 13 de cette loi prévoit que «les collectivités territoriales contribuent à l'effort de réduction du déficit public et de maîtrise de la dépense publique», à travers des objectifs sur l'évolution des dépenses de fonctionnement et des objectifs sur l'évolution du besoin de financement.

L'objectif national d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement des collectivités territoriales et de leurs groupements à fiscalité propre correspond à un taux de croissance annuel de 1,2 % appliqué à une base de dépenses réelles de fonctionnement en 2017, en valeur et à périmètre constant.

L'objectif national d'évolution du besoin annuel de financement des collectivités territoriales et de leurs groupements à fiscalité propre s'établit comme suit, en milliards d'euros :

Collectivités territoriales et groupements à fiscalité propre	2018	2019	2020	2021	2022
Réduction annuelle du besoin de financement	-2,6	-2,6	-2,6	-2,6	-2,6
Réduction cumulée du besoin de financement	-2,6	-5,2	-7,8	-10,4	-13

C/ Le contexte local

Les dernières publications de l'IEDOM et de l'INSEE permettent de mesurer l'évolution de la situation économique et sociale.

La croissance économique

La croissance du PIB qui était de 2,8 % en 2015 s'est établie à 3,1 % en 2016. Le taux de croissance de notre département est donc toujours vigoureux et supérieur à la Métropole.

Le chômage

Le nombre de chômeurs (demandeurs d'emploi en fin de mois de catégorie A) qui était d'environ 80 000 en 2007 est de 135 860 au 3ème trimestre 2017. La situation ne s'améliore guère sur le plan du chômage.

Les effectifs du BTP qui étaient d'environ 24 000 en 2008 se maintiennent à plus de 16 000 depuis 2015, mais nous n'observons pas d'augmentation notable depuis.

Toutefois, quelques signes encourageant nous laissent présager une reprise dans le BTP. Les prêts habitat accordés aux particuliers sont en augmentation en 2017 (+5,6%) et le montant des ventes immobilières a fortement augmenté en 2017, soit une hausse de 17,5 % sur les 3 premiers trimestres.

La consommation des ménages

Les ventes de véhicules de tourisme neufs, qui se chiffrèrent à 6 000 véhicules par trimestre avant la crise en 2008, avaient fortement diminué en dessous des 5 000, pour reprendre lentement. Sur les 3 premiers trimestres de 2017, ces ventes sont supérieures à 6 200 véhicules, signe d'une reprise forte de la consommation des ménages.

Le nombre de personnes physiques interdites bancaires est en diminution et atteint 20 735 personnes au 3ème trimestre 2017 alors qu'il avait longtemps été supérieur à 22 000.

Le tourisme

Le trafic passager aéroportuaire a progressé de façon significative en 2017. En effet, le nombre de passagers enregistrés aux aéroports de la Réunion a augmenté de 13 % entre 2014 et 2017. En moyenne, 171 000 passagers étaient enregistrés chaque mois en 2014, ce chiffre est passé à 180 000 en 2016 et à 194 000 en 2017.

Ces bons chiffres profitent aux hôtels de la Réunion, dont le nombre de nuitées a augmenté de 31 % entre 2014 et 2017. Alors que nos hôtels enregistraient 231 000 nuitées par trimestre en moyenne en 2014, ce sont 304 000 nuitées qui ont été enregistrées en 2017 par trimestre.

II) LA SITUATION FINANCIÈRE DE NOTRE COLLECTIVITÉ

A l'heure où ce rapport est présenté, les comptes 2017 ne sont pas encore arrêtés et seules les grandes tendances de l'année peuvent être dégagées.

A/ Les tendances 2017

Après avoir connu une baisse de nos dépenses réelles de fonctionnement de 3,49 % en 2015, puis une hausse de 0,92 % en 2016, l'exercice 2017 est marqué par une hausse de 4,5 % de ces dépenses.

Sur le plan des recettes réelles de fonctionnement, nous avons connu une hausse de 6,87 %, grandement liée à des recettes exceptionnelles.

L'exercice 2017 a été marqué par des réalisations notables en matière d'investissement.

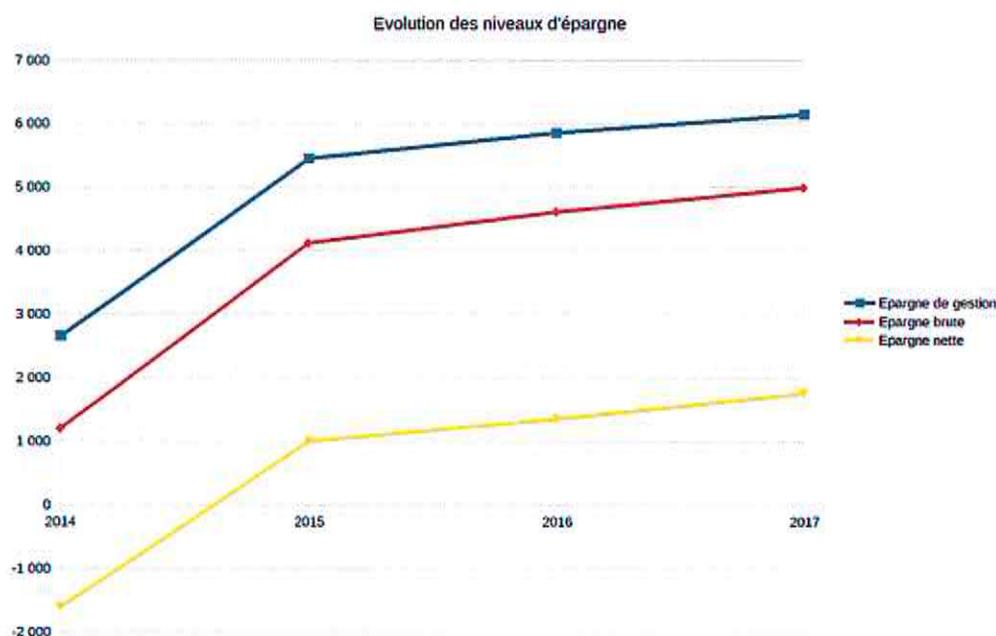
Sur le plan des emprunts, nous avons mobilisé un emprunt de 3 000 000 € auprès de l'Agence Française de Développement. La collectivité a également signé un contrat pluriannuel de 9 072 814 € auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

Les remboursements d'emprunt étant plus importants que les emprunts nouveaux, la Commune devrait légèrement se désendetter en 2017.

Dans l'ensemble, le résultat net devrait être un excédent de 3,9 millions d'€.

B/ Les niveaux d'épargne jusqu'en 2017

Les niveaux d'épargne de la Commune continuent à progresser en 2017. Notre épargne nette se situe à 1,7M€.



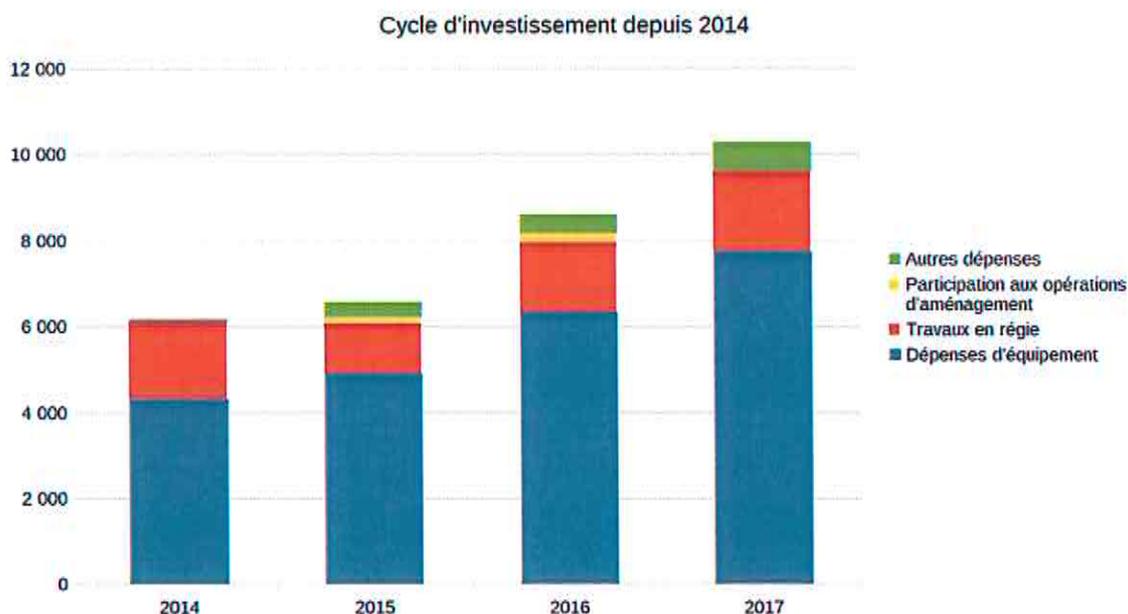
C/ Le ratio encours de dette / épargne brute

Ce ratio aussi appelé ratio de désendettement permet de mesurer notre capacité de remboursement de la dette. Il s'est lui aussi amélioré depuis 2015 et se situe à 8 années en 2017.

D/ Les dépenses d'investissement

Les dépenses d'équipement avaient connu un ralentissement en 2013, depuis nous connaissons une progression continue. En 2017, la barre des 10 millions d'€ d'investissement a été passée.

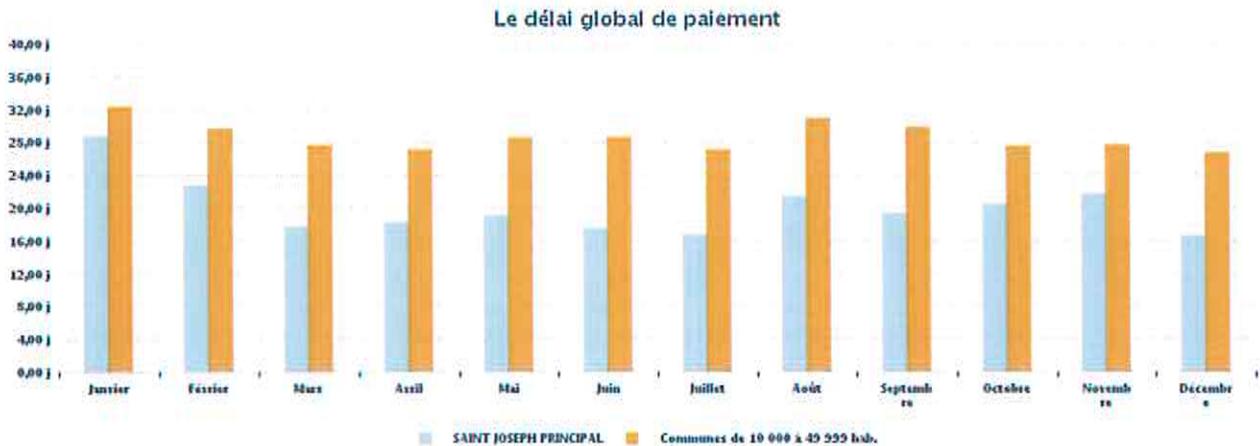
De manière non exhaustive, nous pouvons citer la fin des études du PLU, les études ADAP (agenda d'accessibilité programmée), les travaux de la médiathèque et les acquisitions de mobiliers, informatiques et documentaires associées, les travaux d'étanchéité sur les bâtiments communaux, les travaux de menuiserie aluminium dans les écoles, divers travaux de routes notamment...



E / Indicateurs de comptabilité

D'autres indicateurs permettent d'apprécier l'organisation et la tenue de la comptabilité.

Ainsi, le délai global de paiement des entreprises était en moyenne de 19,8 jours en 2017, bien en dessous du délai légal maximum à savoir 30 jours. Notons que les communes de 10 000 à 49 999 habitants en France avait un délai moyen de 28,7 jours en 2017. Notre commune paie donc les entreprises dans des délais très courts et inférieurs aux délais moyens, comme le montre le graphique ci-dessous.



Ces délais de paiement performants ont été rendus possible notamment grâce à la dématérialisation totale de la chaîne comptable (PESV2). La Ville de Saint-Joseph a été la première collectivité en full démat à la Réunion et également la première à signer électroniquement sur le département et ce depuis mars 2014. La mise en œuvre de ces processus nous permet aujourd'hui de gagner du temps sur les délais de transmission sans rogner sur les temps de contrôles tout en améliorant les délais de paiement.

III) L'ÉVOLUTION PRÉVISIONNELLE DES DÉPENSES ET RECETTES EN 2018

A/ Les recettes de fonctionnement

Nous prévoyons de voter le budget 2018 en avril, et espérons disposer d'ici là de la notification des recettes de la DGF. Toutefois, sur la base de nos hypothèses, nous estimons que nos recettes réelles de fonctionnement devraient fortement diminuer en 2018, de l'ordre de 1,7 millions d'€, soit une baisse de plus de 3,7 %. Nous n'avons jamais connu une baisse aussi forte de nos recettes sur une année. De ce fait, nous prévoyons donc de voter le budget 2018 avec une reprise anticipée des résultats de l'exercice 2017.

La fiscalité

Les bases de fiscalité communale ont connu une augmentation moyenne de 4,6 % sur la taxe d'habitation et de 3,9 % sur la taxe foncière sur les propriétés bâties, comme le montre le graphique ci-dessous. Toutefois, cette évolution moyenne masque une évolution plus faible ces dernières années.

Pour exemple, les bases définitives 2017 n'ont évolué que de 2,08 % pour la taxe d'habitation et de 2,52 % pour le foncier bâti.

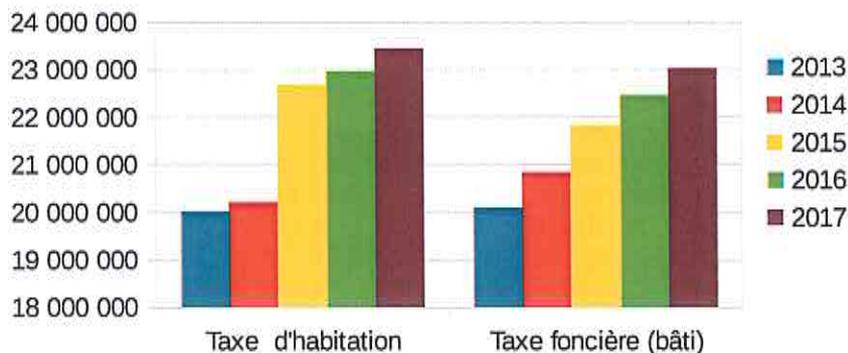
L'année 2018 devrait voir la concrétisation de la réforme de la taxe d'habitation, qui vise à dégrever 80 % des assujettis à la taxe.

Cette mesure devrait être compensée à l'euro près par l'État. Ainsi, la Commune ne devrait pas voir son produit fiscal diminuer en 2018 avec cette réforme. Ajoutons que l'État devrait compenser également la croissance du produit fiscal résultant de l'évolution des bases (constructions nouvelles et revalorisation des valeurs locatives).

Le produit fiscal devrait donc évoluer globalement de 2,8 %, dont 1,2 % correspondant à la revalorisation des valeurs locatives décidées par la loi de finances 2018, et 1,6% liées aux variations physiques des bases (constructions nouvelles) sur notre commune.

Enfin, il faut noter que la Commune n'augmentera pas ses taux de fiscalité directe en 2018.

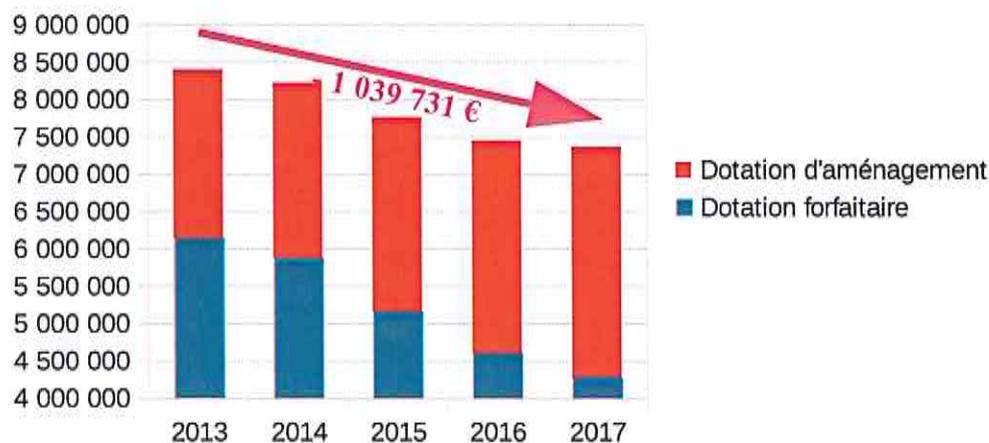
Evolution des bases de taxe d'habitation et de foncier bâti



La Dotation Globale de Fonctionnement

La contribution au redressement aux finances publiques qui avait débuté en 2014 s'est achevée en 2017. Cette contribution s'est matérialisée pour notre commune par une baisse de notre Dotation Globale de Fonctionnement qui est passée de 8,4M€ en 2014, à 7,3M€ en 2017, soit une baisse de plus d'1M€.

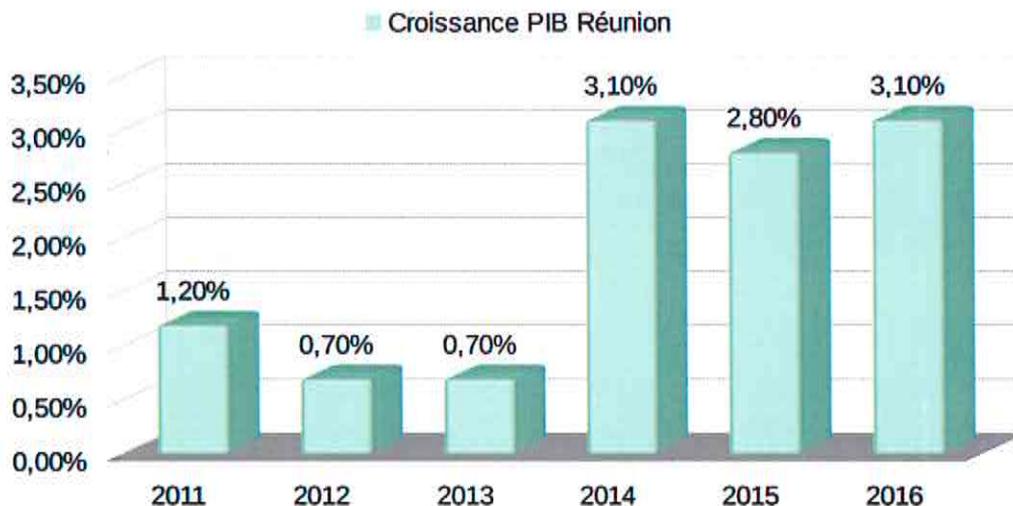
Evolution de la DGF depuis 2013



Pour 2018, nous devrions connaître une augmentation de la DGF. Ainsi notre dotation forfaitaire qui représentait 4,2 M€ en 2017, devrait augmenter de 0,6 %. Notre dotation d'aménagement, qui représentait 3,1 M€ en 2017, devrait connaître une progression de 5 %.

L'octroi de mer

L'octroi de mer représente une de nos principales ressources de fonctionnement (25%). Cependant, depuis la crise de 2008, nous avons connu deux baisses de cette recette, dont le volume est fortement lié à l'activité économique de notre département. Le graphique ci-dessous nous montre que la croissance du PIB sur notre île connaît un cycle dynamique depuis 2014. Si ces tendances se confirment en 2017 et 2018, cela devrait maintenir la recette totale d'octroi de mer à un niveau important pour les collectivités de la Réunion.



Toutefois, le produit d'octroi de mer devrait connaître une baisse de 230 000 € sur la commune en 2018. Cela est lié aux critères de répartition de la recette entre les collectivités, dont un qui nous pénalise à savoir le critère dépenses N-3. Ainsi, plus une collectivité dépense et plus elle a d'octroi de mer. La Commune de Saint-Joseph ayant fortement réduit ses dépenses en 2015, elle se retrouve pénalisée par une baisse en 2018. A l'heure où les dépenses publiques doivent être maîtrisées, nous pouvons nous interroger sur la pertinence de ce critère.

Les recettes d'emplois aidés

Les emplois aidés permettaient jusqu'à présent au service public communal de fonctionner au quotidien. La suppression annoncée de ces emplois à l'horizon 2019, qui passera par une baisse en volume de ces contrats, doublée d'une baisse de la participation de l'État à la prise en charge de ces contrats en 2018, remet en question le modèle du service public à la Réunion qui prévaut depuis des dizaines d'années. Ces contrats aidés nous ont permis d'améliorer le service public jusqu'à présent, tout en répondant à une demande sociale et en limitant le recours au levier fiscal. Leur suppression va nous amener à diminuer les services offerts à nos administrés. Sur le plan des recettes, cela occasionnera une forte baisse cumulée, de l'ordre de 4 millions d'€, sur le budget de la Ville, de la Caisse des écoles et du CCAS.

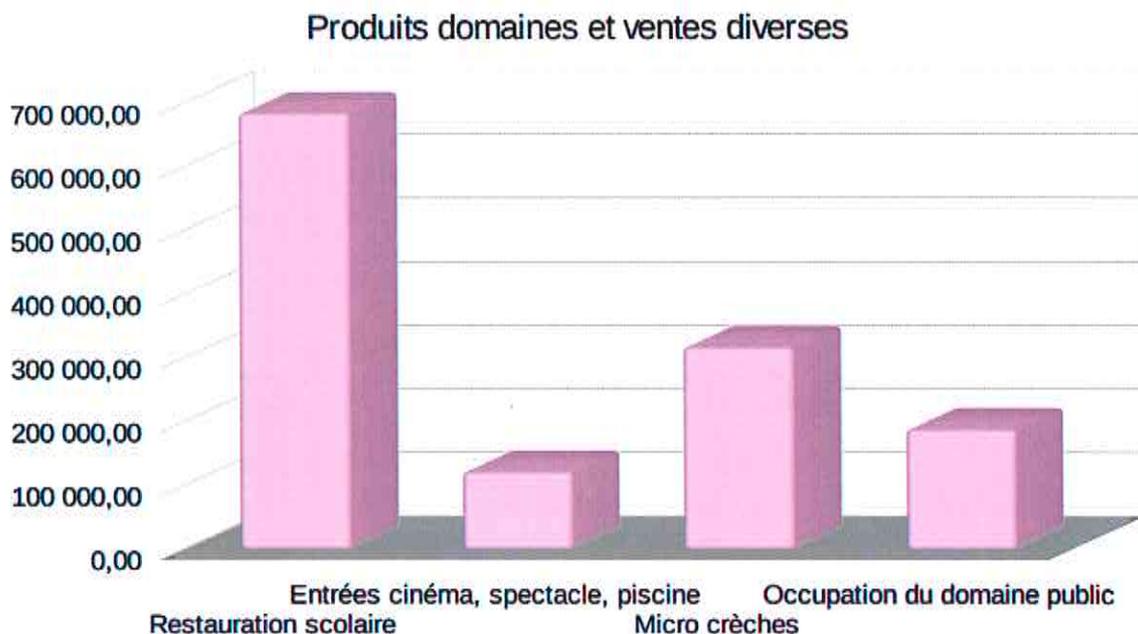
La politique tarifaire des services

Par délibération n°19 du 12 décembre 2017, certains tarifs d'occupation du domaine public ont été actualisés pour une application en 2018. Notons également que des tarifs ont été décidés également par délibération n°19 du 29 septembre 2016 pour les inscriptions à la médiathèque et qui sont donc effectifs depuis l'ouverture au public fin janvier 2018.

Indiquons que la Commune propose des spectacles culturels payants sous la halle François Mitterrand depuis l'année dernière et cela devrait perdurer en 2018.

Pour le reste, la Commune ne prévoit pas de hausse de sa politique tarifaire en 2018.

Le graphique ci-dessous présente les différents tarifs communaux encaissés en 2017. Notons que le service qui génère le plus de recettes est celui de la restauration scolaire avec un peu plus de 684 000 € de titres de recettes émis, dont 107 000 € d'impayés concernant 638 familles.



B/ Les dépenses de fonctionnement

Entre 2015 et 2017, nos dépenses réelles de fonctionnement ont connu une progression moyenne de l'ordre de 0,65 % uniquement.

Nous y sommes parvenus en diminuant fortement certaines dépenses grâce à notre plan d'économies (Prioriser, Mutualiser, Économiser) mis en œuvre en 2015.

Il se trouve que ce plan d'économies d'une ampleur conséquente, s'avère aujourd'hui insuffisant face à la baisse des recettes et la fin annoncée des contrats aidés.

Des choix difficiles doivent être opérés en 2018 et 2019, aussi nous envisageons de réduire nos dépenses réelles de fonctionnement de 2,7 % en 2018 par rapport aux dépenses réalisées en 2017 (données provisoires en attente de l'arrêt du compte administratif). Cela représente une diminution de nos dépenses de fonctionnement de l'ordre de 1,3M€.

Nous connaissons en 2018 une diminution drastique de nos dépenses, principalement de la suppression programmée des contrats aidés et du déploiement par l'État d'un dispositif transitoire, dont il est difficile à ce stade d'appréhender la totalité des incidences, si ce n'est la chute du taux de prise en charge.

Nos charges de gestion courante subiront également des contractions, tout en tentant de maintenir les dynamiques engagées et la cohésion à l'échelle du territoire, tant en ce qui concerne :

- Le tissu associatif, déjà très lourdement impacté par la suppression des contrats aidés ;
- La politique de la ville et la politique sociale en faveur des publics les moins favorisés ;
- Les politiques sportive, culturelle et d'animation avec notamment la première année de mise en service de la médiathèque ;
- L'accompagnement de la petite enfance, de la jeunesse et l'évolution du programme éducatif qualitatif déployé depuis plusieurs années ;
- Le maintien des politiques de proximité, par l'adaptation et la modernisation du service public ;
- Le développement commercial harmonieux du grand centre ville ;
- ...

C/ Les dépenses d'investissement

Au chapitre des investissements, 2018 verra la clôture administrative des marchés de travaux de la médiathèque et des équipements y concourant.

Après de longs mois d'arrêt consécutifs à de nombreuses défaillances d'entreprises, les travaux de la construction de la crèche de Vincendo ont repris fin 2017 et devrait se concrétiser par une livraison de l'équipement en fin de cette année.

Avec la fin de ces travaux importants, nous entrons dans un nouveau cycle d'études pour des travaux à venir, notamment sur l'aménagement de la place François Mitterrand, la création d'un skate park et d'un parc de street workout.

Nous devrions également être amenés à verser un grand nombre de participations sur des opérations de logements, à savoir «Hortensias», «Les Lianes», «Parc à Moutons», «Josépha Fontaine», «Manapany» et «Badéra».

Les travaux en régie de la Cressonnière et du bassin d'apprentissage de Jean Petit devraient être livrés cette année également. Il est à noter que le volume des travaux en régie, sera fortement conditionné par les moyens humains qui pourront y être affectés.

Suites aux intempéries de ce début d'année, le service des routes sera amené à intervenir sur de nombreux ouvrages pour réparer les dégâts causés que ce soit par le biais des travaux en régie ou bien par des marchés de travaux. Dans le même registre, les études pour l'endiguement de la rivière des Remparts se poursuivent et nous devrions entamer une première tranche de travaux en 2018.

D'autres travaux importants devraient démarrer en 2018, à savoir la construction de la salle de réception de la croisée et l'aménagement de la RD33 dont la Commune a reçu le transfert de propriété et enfin la sécurisation du pont des Hirondelles à Langevin.

D/ Les recettes d'investissement

Nombre de travaux prévus bénéficient de financements, c'est le cas de la médiathèque, de la crèche de Vincendo, du pont des Hirondelles, de la salle de réception de la croisée, du bassin d'apprentissage de Jean Petit.

Certains projets sont éligibles également à des financements dont les dossiers doivent être déposés cette année, à savoir la création du skate park au titre du Plan de Relance Régional, l'aménagement de la place François Mitterrand au titre des ITI (Investissements Territoriaux Intégrés), l'endiguement de la rivière des Remparts au titre du FEDER. Enfin, notons que le Département nous a indemnisé pour le transfert de propriété de la RD33.

Les autres recettes d'investissement sont constituées du FCTVA, de la taxe d'aménagement, du FRDE et des cessions foncières principalement.

Au chapitre des emprunts et du besoin de financement, il faut noter que ce besoin, correspondant au flux net de dette, est négatif de 3,3M€ sur la période 2015-2017. La Commune a donc remboursé plus d'emprunts qu'elle n'a réalisé d'emprunts nouveaux. Pour 2018, nous avons un besoin de financement quasi nul, correspondant à un remboursement de 3,5M€ et un emprunt nouveau de 3,45M€.

E/ Les relations financières avec l'EPCI

Depuis le 1^{er} janvier 2017 la CASud est désormais compétente en lieu et place des communes sur les compétences :

- soutien à l'office de tourisme ;
- ainsi que l'aménagement de la ZAC des Grègues 2.

Pour des raisons pratiques, une convention de gestion entre l'EPCI et la Commune nous permet de continuer à gérer temporairement l'aménagement de la ZAC des Grègues 2 (TERRASS).

Les évaluations des charges transférées ont été faites au sein de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT), qui s'est réunie à 4 reprises en 2017.

Les attributions de compensations de l'EPCI vers la Commune vont donc diminuer en 2018 de ce fait.

Depuis le 1^{er} janvier 2018, la CASud est compétente en matière de gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI). Ce nouveau transfert de compétences devra s'accompagner de nouvelles évaluations des charges transférées en CLECT.

IV) LES ENGAGEMENTS PLURIANNUELS

A/ Les autorisations de programme

Le budget principal compte aujourd'hui 4 autorisations de programme/crédits de paiement ouvertes.

Il s'agit de :

- la construction de la médiathèque ;
- l'acquisition des collections de la médiathèque ;
- la construction de la crèche de Vincendo ;
- les études d'endiguement de la rivière des Remparts.

L'AP «construction de la médiathèque» devrait être clôturée sur l'AP «d'endiguement de la rivière des Remparts» devrait être transférée à la CASud dans le cadre de la GEMAPI.

Nous envisageons d'ouvrir une nouvelle autorisation de programme sur l'exercice 2018 pour les travaux d'aménagement de la RD33.

B/ Le plan de financement des autorisations de programme

Les plans de financement initiaux de ces opérations présentait une participation de nos partenaires :

- à hauteur de 86 % pour la médiathèque (Région et DACOI)
- à hauteur de 76 % pour la crèche de Vincenzo (CAF) ;
- à hauteur de 70 % pour les études d'endiguement de la rivière des Remparts (Etat, FEDER) ;
- à hauteur de 60 % pour les collections de la médiathèque (Etat) ;
- à hauteur de 62 % pour la RD33 (Département et CASud).

V) STRUCTURE ET GESTION DE L'ENCOURS DE DETTE

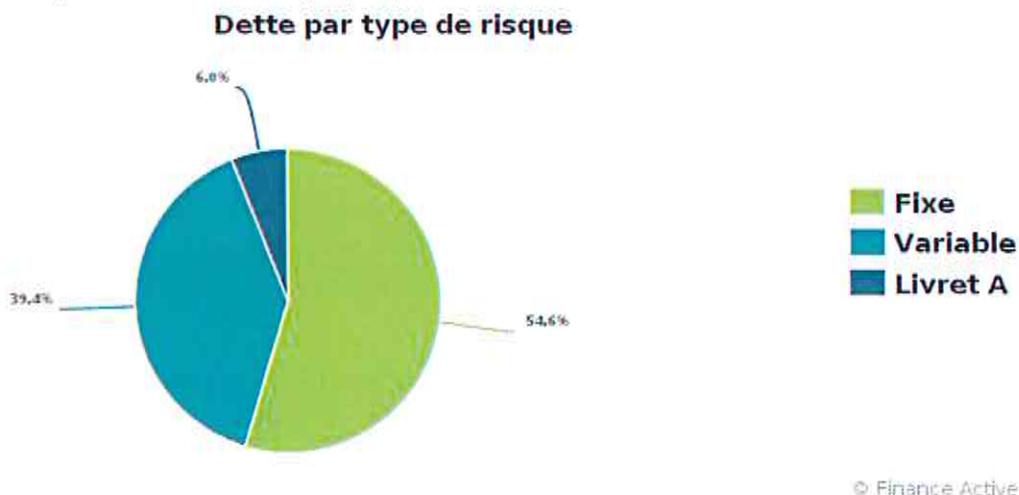
A/ Encours de dette total

La dette communale sur le budget principal présente un encours total de 39 953 918 € (situation au 31/12/2017).

Cette dette est constituée par 33 lignes de contrats souscrits auprès de différentes banques.

B/ Stratégie de taux

Notre stratégie de taux consiste à tendre vers une part de l'encours de 40 % à taux variable. Cette structure pour 2017 est présentée dans le graphique ci-dessous :



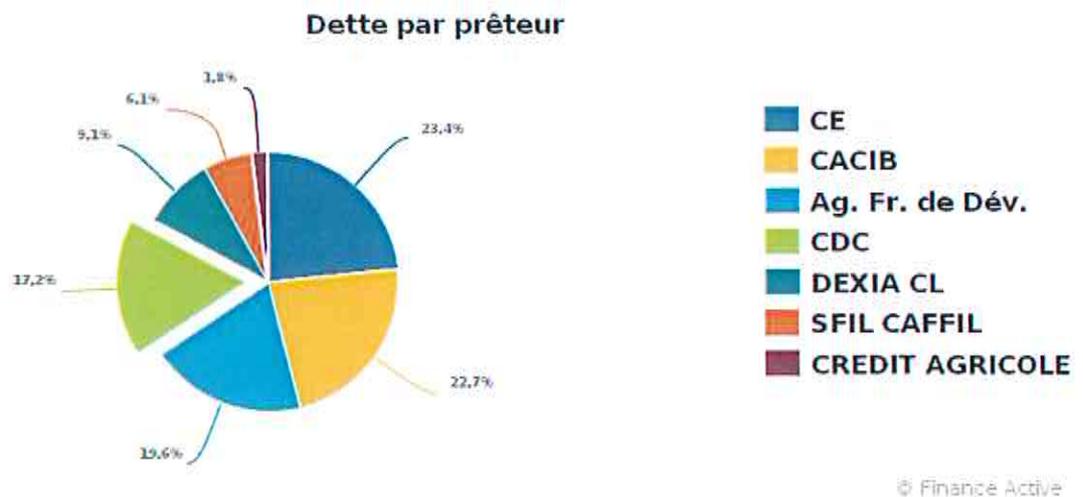
Cette stratégie permet de profiter de la baisse des taux sur les emprunts variables. En effet en 2017, nous avons un taux moyen de la dette variable de 0,98 % et de 1,69 % sur les livrets A. La dette à taux fixe nous coûtait beaucoup plus avec un taux moyen de 4,21 %.

A moyen terme, les tendances sont à une remontée des taux, ce qui signifie un renchérissement de notre dette variable à terme, mais pour le moment nous profitons de taux bas et de frais financiers peu élevés.

C/ Dette par prêteur

Dans la mesure du possible, l'objectif est de diversifier l'encours de dette auprès de différents établissements bancaires. Cependant, le contexte depuis la crise de 2008 ne permet plus cette diversification et cette mise en concurrence.

Nos principaux prêteurs sont la Caisse d'Epargne, le Crédit Agricole, l'AFD et la Caisse des Dépôts et Consignations.



D/ Risques sur la dette

Notre dette est classée à 100 % en 1A selon la charte de bonne conduite, c'est-à-dire « risque faible », comme le montre l'infographie ci-dessous.

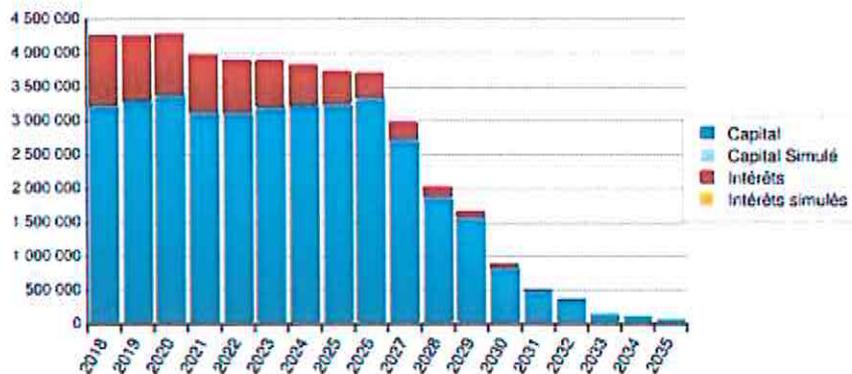


La Commune ne dispose d'aucun emprunt structuré (emprunt dit toxique) et toute la dette est sécurisée en risque faible.

E/ Profil d'extinction de la dette

Le profil d'extinction de la dette est présenté dans le graphique ci-dessous. Si la Commune arrête d'emprunter, elle pourrait se désendetter rapidement dans la mesure où nous avons un amortissement en capital supérieur à 3 millions d'€ par an.

Flux de remboursement



VI) LES DÉPENSES DE PERSONNEL

La masse salariale connaîtra des évolutions quantitatives et des mutations importantes en 2018 du fait principalement de la disparition programmée des contrats aidés. La maîtrise de son évolution sera, cette année encore davantage, un enjeu majeur pour la collectivité.

De manière consolidée, les effectifs des contrats aidés qui étaient de l'ordre de 800 sur les trois entités Ville – Centre Communal d'Action Sociale – Caisse des Ecoles seront réduits au moins de moitié en 2018 avec une grande inconnue pour 2019 et les années suivantes. Les recettes y afférentes qui étaient de l'ordre de 7,5 millions d'euros en 2017 sont estimées à environ 3,5 millions pour l'année 2018. A titre de référence, il est à noter que la baisse de la dotation globale de fonctionnement a été d'un million d'euros entre 2014 et 2017.

Aussi, après une présentation des éléments impactant la masse salariale en 2018, il sera fait état des premières adaptations d'organisation et de service public engagées par la collectivité et des principales données d'évolution chiffrées.

A- Les facteurs d'évolution de la masse salariale en 2018

La disparition programmée des contrats aidés

- Annoncée dès le second semestre de l'année 2017, la forte baisse des financements des contrats uniques d'insertion est désormais effective. La participation de l'État passe ainsi d'une moyenne de 80 % - dans la limite de 22 heures hebdomadaires – à un taux de base de 50 % - dans la limite de 21 heures hebdomadaires, soit une baisse de 37,5 %.
- Les nouvelles mesures gouvernementales développées dans la circulaire ministérielle du 11 janvier 2018 relatives aux Parcours Emploi Compétences et au fonds d'inclusion dans l'emploi en faveur des personnes les plus éloignées de l'emploi placent désormais le demandeur d'emploi au centre du dispositif avec des obligations de formation renforcées. Ainsi, au-delà de la réduction des recours à ce type d'emplois afin de ne pas alourdir le résiduel restant à charge de la collectivité, la dotation des « enveloppes PEC » est octroyée sous conditions drastiques par la DIECCTE et Pôle emploi et conduisent donc de manière automatique à une forte réduction des contrats (nouveaux ou renouvellements).
- Le dispositif des emplois d'avenir s'éteint. Ainsi, au dernier trimestre 2018, plus aucun agent ne sera employé sous ce statut même si certains bénéficiaires n'auront effectué qu'une ou deux années sur ce dispositif qui devait durer trois années.

Les facteurs réglementaires

En ce qui concerne les agents de droit public, le point d'indice des fonctionnaires est à nouveau gelé et l'évolution 2018 du protocole « Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations » (PPCR) est repoussée d'une année. L'augmentation du SMIC s'est faite sur la base de l'inflation, soit 1,22 % au 1^{er} janvier 2018.

L'application d'une décision de justice

La Commune est enjointe, par jugement du Tribunal administratif de Saint-Denis du 13 avril 2017, de procéder à l'intégration d'un agent non titulaire dans le cadre d'emploi des conservateurs territoriaux de bibliothèques ainsi qu'à la reconstitution de sa carrière, au titre des décisions rendues sur le fondement de la loi n°2001-2 du 3 janvier 2001. Cette décision intervient après de nombreuses années de procédure contentieuse.

La Commune prend note de l'injonction d'intégration de l'agent dans le cadre d'emploi susvisé et entend l'acter budgétairement.

B- Les premières adaptations de l'organisation

Dans ce contexte, maintenir la qualité du service public rendu aux usagers constitue un défi à fort enjeu. L'organisation de l'entreprise municipale devra être repensée. La mutualisation sera plus que jamais le maître-mot et certains services seront amenés à disparaître.

Ainsi, dès la rentrée scolaire du 29 janvier 2018, les recrutements de CUI ont été stoppés sur l'emploi d'agent de service (surveillance et nettoyage) au sein de la Caisse des Ecoles. L'activité nettoyage a été attribuée aux agents de restauration. Quant à la surveillance au moment de la pause méridienne, elle est désormais assurée par les animateurs périscolaires, des éducateurs sportifs, des hommes de cour ainsi que les accompagnateurs de transport scolaire de la Communauté d'Agglomération du Sud.

Cette réorganisation a permis de faire baisser la masse salariale de 2018 par rapport à celle de 2017, absorbant ainsi partiellement le manque à gagner en terme de recettes. Elle devra être approfondie à la rentrée scolaire prochaine lors du passage à la semaine des 4 jours.

La livraison de la médiathèque du Sud Sauvage en décembre dernier et son ouverture au public le 28 janvier 2018 a pu s'opérer en optimisant les ressources humaines existantes. A l'exception de l'équipe de nettoyage, les postes ont été pourvus exclusivement par le biais de la mobilité interne. Il devra en être de même pour la livraison des futurs équipements tels que le bassin d'apprentissage de la natation de Jean-Petit. Quant à la livraison prochaine de la crèche de Vincendo, une réflexion est en cours quant à son futur mode de gestion.

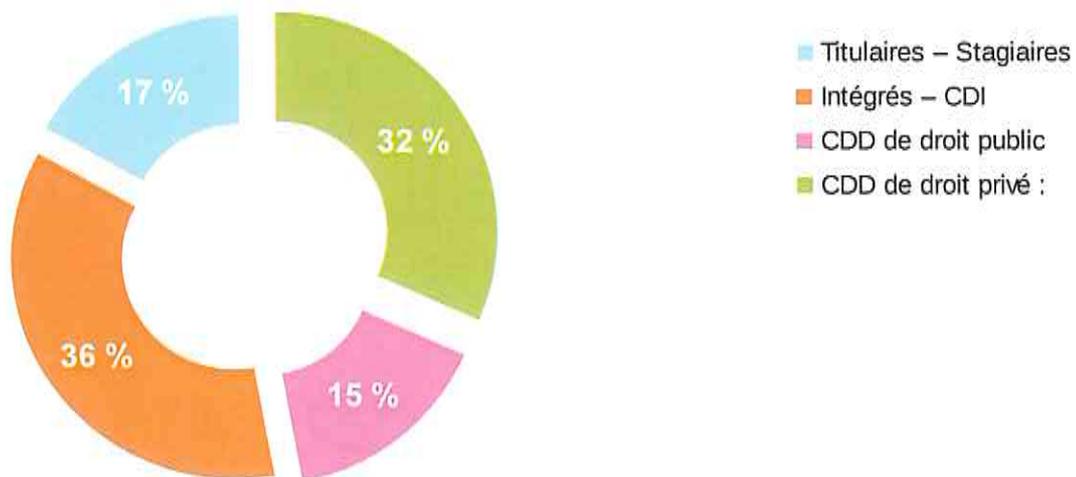
C- Les principales données chiffrées

	Evolution des effectifs et du temps de travail						Prévisionnel janv.2019
	Réalisé 2016		Budgété 2017		Prévisions 2018		
	Effectif physique	Equivalent temps plein	Effectif physique	Equivalent temps plein	Effectif physique	Equivalent temps plein	
Titulaires - Stagiaires	138	136	142	138	145	142	146
Intégrés - CDI	317	308	310	300	308	300	303
CDD de droit public	128	91	123	100	132	120	134
CDD de droit privé :	341	240	375	251	271	201	195
· Contrat unique d'insertion	274	181	310	195	232	167	188
· Emploi d'avenir	62	53	60	51	34	29	0
· Apprentis	3	3	3	3	2	2	2
· Adulte-relais	2	2	2	2	3	3	5
TOTAL agents communaux	924	775	950	789	856	763	778
Coût	24 486 166		25 700 000		23 450 000		
Autres :	21	14	13	5	22	22	22
· service civique	13	13	3	3	22	22	22
· stagiaire formation professionnelle/ agents recenseurs/- vacataire	8	1	10	2	0	0	0
Avantages en nature (repas) Ville	39	2 035,10 €	39	2 035,10 €	39	1 766,96 €	

L'évolution envisagée des effectifs de 2017 à 2018 est de l'ordre de - 9,9 %, essentiellement sur le statut des contrats aidés, dont le poids relatif serait de l'ordre des 32 % en janvier 2018 (cf graphique ci-dessous).

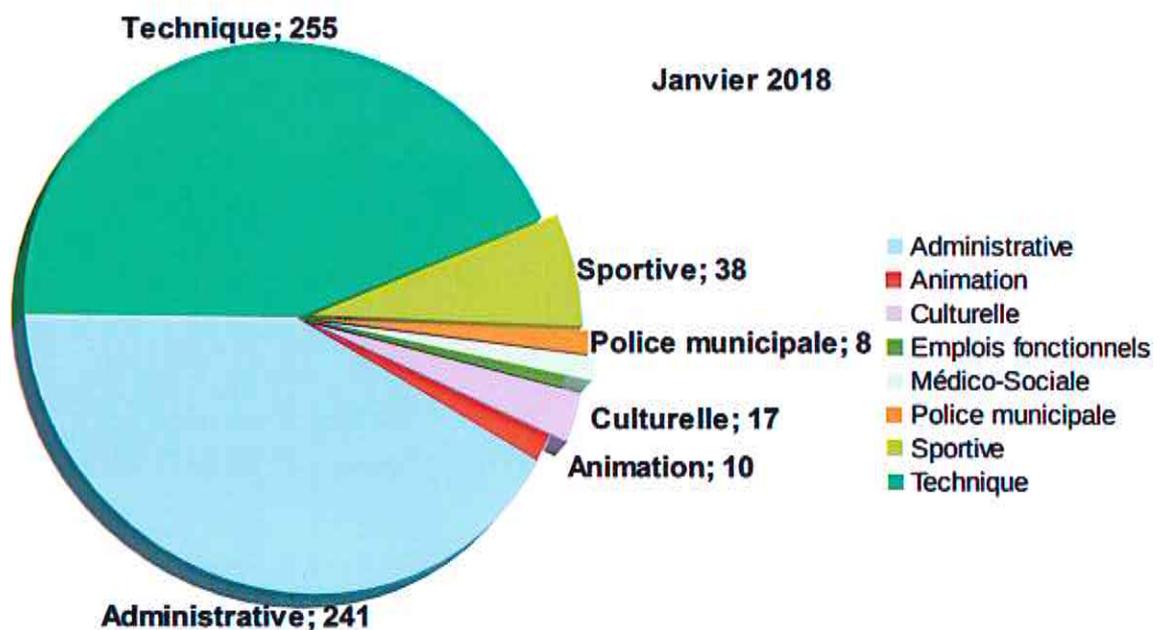
Selon les premières estimations, l'évolution prévisionnelle du coût de la masse salariale devrait être de l'ordre de - 8,75 % par rapport à 2017.

Répartition des effectifs de la Ville par statut - janvier 2018



La répartition des effectifs permanents laisse apparaître une prédominance de la filière technique qui, ajoutée à la filière administrative, représentent plus de 87 % desdits effectifs (cf graphique ci-dessous).

Répartition des effectifs par filière



Globalement, les effectifs des titulaires, CDI et contrats de droit public se stabilisent, contrairement à l'effectif des CDD de droit privé qui chute de manière conséquente, et qui continuera à chuter.

